



Date d'enregistrement du dossier

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE ANNÉE 2026

DOSSIER D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) ☐ F ☐ M

Date de naissance :/...../..... Age :

Adresse :

Adresse mail (obligatoire) :

Domicile : N° portable :

N° sécurité sociale :

Parents et/ou Responsable légal(e)

Nom et prénom du père :

Adresse :

Domicile : N° portable :

Travail :

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

Domicile : N° portable :

Travail :

Situation (cochez)

☐ Lycéen(ne) Etablissement fréquenté : Classe :

☐ Autres (précisez) :

Cadre réservé à l'administration

Service d'affectation :

Nom du tuteur :

Semaine : Duau 2026

Je soussigné(e) Tuteur(trice) de
certifie qu'il(elle) a réalisé missions au sein du service.....

Je soussigné(e)..... atteste avoir perçu la somme de.....euros en
espèces, en contrepartie des missions réalisées au sein des services de la Mairie

Date :

Signature du jeune :

Signature du tuteur :

A faire remplir obligatoirement par les parents ou le tuteur légal.

En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra être pris en compte.



AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur,

En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils s'engage :

- La collectivité ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La collectivité s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Madame, Monsieur,autorise ma fille – mon fils :

Nom :

Prénom :

Domicilié(e) :

.....
A participer à l'opération « Argent de poche » et à percevoir son indemnité en fin de mission sous la forme d'un versement en numéraire.

Je certifie que ma fille – mon fils est bien domicilié(e) à l'adresse ci-dessus.

Dans le cadre des missions « Argent de Poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les activités effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

☐ J'autorise les prises de vue de ma fille – mon fils

☐ Je refuse les prises de vue de ma fille – mon fils

Fait à :, le / /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



CONTRAT DE PARTICIPATION POUR LES MINEURS

Nom – Prénom (du participant) :

Ce contrat est un engagement tripartite : de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la périodicité de l'activité

↳ L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires dans la limite d'un travail en demi-journée avec une pause obligatoire ;

↳ Chaque année, je peux participer au maximum à 8 demi-journées d'activités. Je m'engage à être présent sur 8 jours de l'année 2026.

Concernant la ponctualité

↳ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer ;

↳ Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de l'activité avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la réalisation des activités

↳ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptées à la nature des activités auxquelles je participerai ;

↳ Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les activités. En conséquence, les téléphones portables devront être, à minima, placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions

↳ Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées ;

↳ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants ;

↳ Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les usagers de la collectivité mais également envers les autres participants à l'activité ;

↳ Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens ;



↳ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel et je le remets à l'encadrant à l'issue de l'activité ;

↳ Je m'engage à respecter un devoir de réserve et à appliquer le principe de neutralité.

Sanctions appliquées en cas de non-respect d'un des points énoncés précédemment

↳ Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche » ;

↳ Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation de la mission

↳ Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 20 € par mission.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Redon, en deux exemplaires, le
(Noms et signatures, précédés de la mention « Lu et approuvé »)

Le participant

Le représentant légal

La collectivité

Le responsable du service



UN COUP DE POUCE POUR DÉCOUVRIR LE MONDE DU TRAVAIL

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions

Le dispositif « Argent de poche » donne la possibilité aux adolescents âgés de 16 à 18 ans d'effectuer des petites missions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie. Ces missions ont lieu à chaque période de vacances de l'année 2026. En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité de 20 € par demi-journée une pause obligatoire.

Les jeunes sont accueillis dans différents services de la mairie : administration, espaces-verts, services techniques, écoles, etc... pour accomplir des missions diverses.

Les jeunes sont accompagnés d'un tuteur, un employé communal qui les encadre pendant tout le temps de leur activité.

Conditions

- Les jeunes doivent avoir entre 16 et 18 ans.
- Les jeunes ne peuvent pas travailler plus de 8 missions par an.
- Seront prioritaires les jeunes n'ayant jamais participé au dispositif « argent de poche ».
- L'indemnité forfaitaire est fixée à **20 €** par demi-journée avec une pause obligatoire.
- La priorité est donnée aux jeunes de la commune de Redon.

Démarches

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site de la ville et à retourner dans les meilleurs délais. **L'ordre d'arrivée des dossiers complets est déterminant dans l'attribution des missions aux jeunes.**

Auprès de qui se renseigner ?

Pour tout renseignement, contactez le service Enfance Jeunesse au 02 99 71 44 96, Lucille Richard (07 61 82 00 38).



Informations pratiques

Pour qui ?	Les jeunes redonnais âgés de plus de 16 ans et moins de 18 ans au 1 ^{er} jour de la mission.
Quand ?	Toute l'année, à chaque période de vacances.
Comment ?	Dossier de candidature : - à télécharger sur le site de la ville et à retourner dans les meilleurs délais. Au Service Enfance Jeunesse – Rue de Galerne - 35600 REDON 02.99.71.44.96
Quels justificatifs ?	▪ Lettre de motivation à l'attention de Monsieur Pascal Duchêne, Maire Mairie de Redon 18, Place Saint-Sauveur CS 80254 35601 REDON Cedex - Précisant : • L'objet : Dispositif « argent de poche » • Vos disponibilités • Vos centres d'intérêt • Vos participations antérieures au dispositif « Argent de poche » ▪ Le dossier d'inscription
Quelle rémunération ?	20 € par mission par jour dans la limite d'une activité réalisée par demi-journée avec une pause obligatoire. 8 missions maximum.



LISTE DES PIÈCES A JOINDRE

- ☐ Courrier de présentation et de motivation
- ☐ Photocopie d'une pièce d'identité
- ☐ Photocopie de l'attestation d'assuré social (carte vitale)
- ☐ Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- ☐ 1 exemplaire du contrat de participation (2^{ème} exemplaire à conserver)
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile
- ☐ Autorisation parentale

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de Redon, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires **pour l'organisation des actions « argent de poche » de la mairie (échanges divers, planning et paiement)**. La base légale du traitement est le **contrat**.

Les données collectées sont communiquées aux **agents des services administratif et technique ainsi qu'aux agents de la trésorerie**.

Les données sont conservées pendant 10 ans puis détruites.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie de Redon, 18 place Saint Sauveur, 35600 Redon ou rgpd@mairie-redon.fr. Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.